

Approbation des modifications des modalités de
contrôle des connaissances et des compétences
2026-2027 du Master 2 essais cliniques (partie
professionnelle)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 30 juin 2026**

Délibération 2026/06/CFVU – 121

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

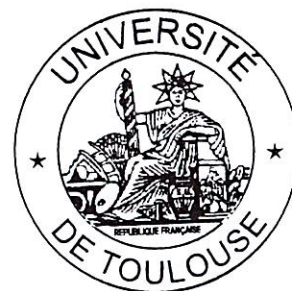
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications des modalités de
contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 du Master 2 essais cliniques
(partie professionnelle).**

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES & COMPETENCES 2022-2023 M2 Essais Cliniques

DEPARTEMENT DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
M2 Essais cliniques et Pharmacopépidémiologie
M2 - Parcours Essais Clinique

[illegible]

<u>Règle des Absences</u>	R12 Absence injustifiée ou justifiée = 0
ègles choisie	Note seuil à 6

Co - Responsables de la formation
Christine Brefel-Courbon
Maryse Lapeyre-Mestre

Le Directeur du département de Pharmacie de Toulouse :
D. CUSSAC

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAULT